



Bon No : 001097480		1ere Gachée : 11:48 (1)		Date : 09/04/2026		012604098760		Zone : SOUS CENTRALE	
Quantité : 0.75 m3		Réf. commande(2) : 03.60.60.41.13		Véhicule : SC ESCLES		SOUS CENTRALE ESC		Chauffeur : SC	
Client : CALAIS FRE CALAIS FREDERIC 13 RUE VIRGILE PREVOT 80430 BEAUCAMPS LE VIEUX				Chantier : SC		SOUS CENTRALE			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
11:21								00:00	
Quantite Origine : 1.25 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 0.75		CONSEILS DE SECURITE: Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 			
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax			
M55	MORTIER		AUCUNE	AUCUNE	S1 (10 à 40 mm)	4			
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF			Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)		
					300		AUCUNE		
Appellation commerciale : PSP MORTIER 300 S1 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 24°C			
Propriétés spécifiées :									
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE			
						Nom: Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			Signature:						

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
 (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
 (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
 (4) contrôle de la résistance sur cubes.
 (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
 (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
 (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
 (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
 (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non